

LE POLITIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

FRANCE.

Paris, le 14 janvier. — M. de Werther a eu ce matin une longue conférence avec M. de Broglie. On assure qu'il lui a remis la réponse du roi de Hollande à la nouvelle convention de la France et de l'Angleterre.

— Un courrier extraordinaire venant de Vienne est arrivé hier chez M. d'Appony, porteur de dépêches pour presque toutes les diplomaties. Après avoir pris connaissance du contenu des dépêches, M. d'Appony s'est rendu chez les ambassadeurs de Russie, de Prusse et d'Espagne ainsi que chez les ministres des affaires étrangères où il a eu une longue conférence avec M. de Broglie.

— M. le marquis de Dalmatie, ministre de France à Stockholm depuis la révolution de juillet, vient d'être décoré par le roi de Suède de la croix de l'ordre polaire.

Il est à remarquer que ce prince n'avait accordé cette distinction honorable à aucun des ministres de la restauration.

— On annonce dans les hauts cercles diplomatiques que le congrès qu'on indiquait devoir se tenir à Francfort au mois de mai, n'aura pas lieu dans cette ville, et que rien n'est encore convenu à cet égard. Il paraît certain que le prince Talleyrand et lord Palmerston ont le projet de faire continuer à Londres toutes les négociations relatives aux affaires de l'Europe. L'un et l'autre de ces hommes d'état ont senti tout ce que perdrait à ce déplacement l'influence des deux cabinets.

— L'opposition. L'un des chefs de l'opposition, M. Mauguin, paraît avoir profondément réfléchi sur les conséquences de l'opposition systématique dans les circonstances actuelles; il y a vu de graves inconvénients pour le pays, il s'en est séparé.

Cette séparation, que l'on peut croire officielle aujourd'hui, n'est pas un événement de mince importance, quand on réfléchit surtout que M. Odilon-Barrot, l'autre chef influent, n'est pas toujours parvenu à rallier autour de lui tous ses collègues du compte-rendu, qui ne lui trouvent pas des idées politiques assez arrêtées et craignent ses vues ambitieuses.

L'opposition est donc en désunion complète; c'est au ministère à empêcher qu'elle se reforme plus compacte, et nous croyons aujourd'hui que rien n'est plus facile.

Il ne s'agit que d'étudier les vœux et les besoins du pays et de chercher avec activité les moyens de les satisfaire. Et nous croyons que, s'il n'est pas entravé par l'opposition parlementaire, le cabinet actuel a tout ce qu'il faut pour y arriver.

— M. Mauguin a adressé avant-hier soir une lettre à M. de Salverte, président de la réunion Lointier. Dans cette lettre, le député expose que la multiplicité des travaux de son cabinet ne lui permettant plus d'être aussi souvent présent aux réunions, il ne lui paraît pas convenable de se regarder comme lié par des délibérations auxquelles il est forcé de rester étranger. Dans cette situation, M. Mauguin exprime à ses collègues le regret de cesser de faire partie de leur réunion. M. Mauguin a choisi sa place à la chambre à l'extrême droite.

— L'ordre n'a plus été troublé dans la commune de Clichy-la Garenne. Les habitants sont dans l'intention de se cotiser pour élever une église destinée au culte catholique-français.

— Les Hollandais prisonniers sont maintenant ré-

partis dans les villes où ils doivent résider. Le général Chassé est à St-Omer, logé à l'hôtel de l'Ancienne Poste, tenu par M. Feru-Durr, qui a été chef de cuisine du roi Guillaume.

— ASSURANCE CONTRE LES BALS. On n'ignore pas avec quel dépit la faction légitimiste voit le commerce reprendre chaque jour en France plus d'activité. Mais nous ne pouvions imaginer que ses sentiments de haine contre la prospérité des classes industrielles de la capitale pût descendre jusqu'à des moyens aussi ridicules et aussi odieux à la fois que ceux révélés par l'article suivant, publié aujourd'hui dans la *Quotidienne* :

On parle beaucoup d'une société de jeunes dames légitimistes et de jeunes gens, qui vient de s'organiser sous le titre d'association de défense mutuelle contre les bals.

Les associés ont commencé par se procurer des cartes de visites de M. Simon Deutz, rue de la Juiverie, n. 13.

Ensuite ils auront soin de s'informer exactement de tous les personnages frauduleux et de toutes les femmes dissimulées qui se laisseront entraîner dans les bals que le juste-milieu pourra donner pendant ce carnaval.

Il a été convenu que chacun des délinquants recevrait, dès le lendemain matin, une de ces cartes de visites, et qu'on aurait soin de la lui faire remettre, comme une chose extraordinairement urgente, et au milieu de son premier sommeil.

Il paraît aussi que les conjurés se sont assurés d'un journal où l'on publiera (sans miséricorde et sans pitié! s'écrient les jeunes conjurés), où l'on publiera, par exemple, que M^{de} la baronne de V., filleule de *Madame la Dauphine*, et M. Théodore de M., gentilhomme de la chambre, et pensionné sur la liste civile et la cassette du roi Charles X, ayant eu l'avantage d'assister au bal de M^{de} ***, M. Simon Deutz a cru devoir leur faire une visite, en vue de leur confraternité dans les sentiments de reconnaissance et de jubilation dont ils sont animés, etc.

Il paraît aussi que la plupart des ces annonces seront accompagnées de quelques notes biographiques.

— La commission de la chambre des pairs chargée du projet de loi portant abrogation de la loi du 19 janvier a proposé dans la séance de ce jour la nouvelle rédaction suivante, qui ne peut déplaire, a dit le rapporteur, qu'aux ennemis du gouvernement monarchique :

Art. 1^{er}. Le 21 janvier demeure un jour de deuil national.

Art. 2. La loi du 19 janvier 1816 est abrogée. Plusieurs membres demandaient que la discussion s'en ouvrit immédiatement à une grande majorité; elle a été renvoyée au lendemain.

On pense que cette discussion sera embarrassante pour le ministère.

Les lettres de grande naturalisation, accordées à messieurs les comtes de Reinhard et de Celles ont été déclarées vérifiées.

On mande de Lille, 15 janvier, 8 heures du matin :

Je n'ai point été au bal offert au roi, mais voici ce que m'a raconté un ami qui s'y trouvait. On suppose qu'il y avait au moins 1800 personnes; quatre grands salons de la mairie étaient occupés. Dans chaque salon il y avait des gradins tout alentour. Les trois premiers étaient occupés par les dames, et les messieurs étaient derrière et debout. Le centre de chaque appartement était vide, en attendant LL. MM. qui sont arrivées à neuf heures et en sont parties à onze heures.

LL. MM., en entrant, ont fait le tour de tous les salons adjacents l'un à l'autre. Le bal a été ouvert par le duc d'Orléans et de M^{de} Le Hon; le duc de Nemours avec une demoiselle de Lille; le maire de Lille avec la princesse Marie; et un général avec la princesse Clémentine.

Le roi des Belges n'a point assisté au bal non plus que sa femme, parce que la reine Louise était indisposée.

Jusqu'à présent je n'ai rien de plus à vous apprendre; il y a revue tout à l'heure, et si les cir-

constances me le permettent, je vous en donnerai quelques détails avant de fermer ma lettre.

La décoration que la cantinière a eue est une médaille en or de la valeur de 200 à 250 francs et une pension de 250 fr. par an.

On dit, mais je n'y crois pas, qu'elle avait eu en plus avec sa médaille, une somme assez forte, on la porte à 1000 francs.

4 heures 1/4.

La revue a commencé à midi, heure de l'arrivée du roi, après quoi le roi a distribué des décorations. Il a fait un discours que je n'ai pu me procurer.

Après cette cérémonie les troupes ont défilé devant leurs majestés. Il était 3 heures 1/4 quand tout a été fini.

Comme aux revues précédentes, il y avait grand nombre de personnages distingués, et les voitures étaient placées comme à l'ordinaire pour voir défilé toutes les troupes. Ces voitures renfermaient : dans la première, les deux reines, les deux princesses, madame Adélaïde et une autre dame qu'on n'a pu me nommer, et puis la suite comme à l'ordinaire.

Le temps n'a pas permis que la revue se fit sur la Plaine; elle a eu lieu, comme avant-hier, sur la place et les rues voisines.

Après que les troupes ont eu fini leur défilé, les rois et reines, et leur suite, sont allés visiter la fabrique de M. Scivo, fabricant de cartes; puis ils se sont rendus à l'hôpital militaire.

Voici la note que l'on vient de me donner des régiments passés en revue aujourd'hui :

Infanterie. — Le 20^e, 41^e et 8^e régiments légers; 39^e, 22^e, 12^e et 7^e de ligne.

Cavalerie. — Le 1^{er} hussards, le 1^{er} lanciers.

Plus de dix batteries d'artillerie et une partie d'ouvriers d'administration.

Il y a eu 40 à 50 croix de données.

L'illumination d'hier eût été grande si le brouillard n'eût été extrêmement fort.

BELGIQUE.

ANVERS, LE 16 JANVIER.

LIBRE NAVIGATION DE L'ESCAUT. — INTÉRÊT EUROPÉEN.

Le roi Léopold dans son dernier discours a considéré la question de l'Escaut comme étant devenue une question européenne. Cette pensée doit trouver un appui chez les nations étrangères, car le dernier décret de Vienne est dirigé dans ce sens que toutes les rivières et les fleuves sont navigables. La Hollande elle-même y trouve son intérêt, tant sous le rapport de l'extérieur que de l'intérieur : sans cela elle verrait périr devant ses yeux son cabotage qui est la plus belle branche de son commerce. Le gouvernement n'a qu'à demander aux armateurs un état du capital que ces navires ont rapporté, leur réponse sera négative; tandis qu'avant notre séparation l'intérêt de ses bâtiments se montait à 20 1/2%. Ces navires se sont rendus l'année dernière pour la plupart dans la Baltique afin d'y trouver des retours, mais malheureusement ils en revinrent à vuide à cause des exportations pour la Belgique dont les étrangers profitèrent au taux du fret de 28 à 32 florins, tandis que les navires hollandais se laissèrent nolisier pour leur pays à fl. 18 00 par last. Grand nombre de ceux-ci sont restés hiverner faute d'emploi. D'après la récapitulation du bureau de pilotage le nombre des navires entrés en ce port pendant l'année 1832 se monte à 1258 navires. Ce nombre aurait été plus fort, si les assurances de paix avaient été plus grandes et si la ville n'avait été sans cesse menacée d'un désastre.

Toutes nations européennes ont donc dû trouver un débouché en Belgique principalement l'Angle-

terre et l'Amérique. Si la fermeture de l'Escant existait réellement toute l'Europe trouverait ses intérêts froissés. Les avantages de plusieurs états se sont également accrus, car il est entré dans ce port, pendant l'année 1832, 200 navires danois et 289 hanovriens. Divers autres pavillons ont trouvé de l'emploi depuis notre séparation; à peine voyait-on arriver antérieurement de 15 à 20 navires annuellement. Le nombre des navires du pays fut environ de 5 à 600 avant notre séparation tandis qu'il n'est entré l'an dernier que 151 navires. La Baltique même a trouvé un grand débouché pour ses céréales et ses bois de construction. Les gouvernements étrangers pourront se convaincre de ces faits, en demandant à leurs agents ou consuls un état des importations dans ces derniers temps.

Un officier supérieur de l'armée hollandaise, blessé mortellement la veille de la prise de la citadelle, fut transporté à l'hôpital militaire d'Auvers, après la reddition de cette forteresse. Un particulier de cette ville alla le voir à ses derniers moments pour lui offrir ses services: pour toute réponse le moribond lui adressa les plus vifs reproches en ajoutant que c'était aux folles espérances dont on avait bercé le roi de Hollande qu'il fallait attribuer la mort de tant de Hollandais et la sienne. Cet officier expira peu de moments après, en accablant d'injures tous ceux dont le fol orgueil a séduit l'ambitieux Guillaume. Juste leçon pour ces hommes incorrigibles que rien ne peut faire revenir de leur erreur et qui regardent encore le triomphe de leur parti comme possible.

BRUXELLES, LE 16 JANVIER.

M. Félix de Mérode est parti pour Paris depuis quelques jours.

Hier, à onze heures et demie du matin, un fort convoi de caissons et de train d'artillerie est entré par la porte de Laeken.

On sait que les sinistres conclusions les orangistes ont tirées contre notre état financier du projet fait à Bruxelles par suite d'un mésentendu ou d'une absence de formalités et peut être dans un intérêt d'agiotage. Des renseignements sûrs nous permettent d'annoncer qu'il ne reste à rembourser de l'emprunt de douze millions que deux millions et demi de florins, et que les caisses publiques sont abondamment pourvues à tout événement.

Les avocats à la cour de cassation ont établi un bureau de consultation et de défense gratuites, composé de trois d'entre eux, chargés de consulter et de plaider dans les affaires en cassation que des indigents auraient à soutenir comme demandeurs ou défendeurs. Il est aussi chargé d'examiner et de défendre s'il y a lieu, les demandes en cassation formées par les condamnés à des peines afflictives ou infamantes qui n'auraient pas d'avocat de leur choix et qui s'adresseraient au bureau. Le bureau tient ses séances, provisoirement, chez M. Verhaegen, jeune, avocat à la cour de cassation, rue du pont neuf, n° 16, les 1^{er} et 3^e jeudi de chaque mois, à six heures du soir.

La protestation des électeurs de Liège, ainsi que les pièces à l'appui, contre l'élection de MM. Marcellis et Laminé-Bex, a été remise hier à la chambre des représentants, par M. Fallon; la protestation est couverte d'un certain nombre de signatures. Dès que la chambre sera en nombre suffisant pour délibérer, il y aura renvoi à la commission de vérification des pouvoirs pour la province de Liège, et aussitôt le rapport de cette commission, la discussion sera ouverte sur les moyens de nullité élevés sur l'élection.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANS.

Séance du 15 janvier. — A une heure et demie M. le président et les secrétaires montent au bureau. Il est procédé à l'appel nominal qui présente le résultat suivant :

Membres présents :

MM. Berger, Brabant, Cols, de Bousies, Desmaisières, Dellafaille, Delhougne, Werner de Mérode, Denef, de Renesse, de Robiano, Deterbecq, Demanet, Desmet, Detheux, d'Hoffschmidt, Dhuart, Donny, Dugniolle, Ernst, Fallon, Hye Hoys, Jacques, Jonet, Gendebien, Lebeau, Levae, Oislogers, Osy, Pirmex, Raikem, Raymackers, C. Roden-

bach, Rogier, Speelman, Teichman, Ullens, Vanidenhove, Vanderbelen, Vanhobrouck, Vergauwen, Verhaegen, Hyp. Vilain XIII, Vuylsteke, Watlet, Zoude. Total : 47 membres présents.

Membres absents :

MM. Angillis, Boucqueau, Coghén, Coppens, Corbisier, Dams, Doutrebande, Davignon, H. de Bronckère, Dèfoere, Demeer de Morsel, F. de Mérode, de Meulenaere, de Robaulx, Deroo, de Sécus, Devaux, Dewitte, Domis, Dubus, Dumont, Dumortier, Duvivier, Goblet, Hélias d'Huddeghem, Jaminé, Jullien, Lardinois, Lehon, Liedts, Mary, Milcamps, Morel Danheel, Nothomb, Pirson, Polfliet, Poschet, A. Rodenbach, Seron, Thienpont, Ticken, Verdussen.

MM. Dehaerne et J. Vanderbelen, se sont excusés pour cause de maladie.

M. de Waelmont a envoyé sa démission.

M. G. Legrelle a cessé d'être membre de la chambre, par suite de sa nomination comme chevalier de l'ordre Léopold.

L'assemblée n'étant pas en nombre suffisant pour délibérer; M. le président renvoie la séance à demain à midi.

L'ordre du jour est le projet de loi adressé par le sénat qui décerne une épée d'honneur au maréchal Gérard, un projet relatif aux redevances sur les mines, et quelques pétitions sur lesquelles la chambre a encore à statuer sur le dernier bulletin.

Séance du 16 janvier. — MM. Lebeau et Rogier sont au banc des ministres.

M. Delafaille lit le procès-verbal de la dernière séance; il est adopté.

M. Jacques donne lecture du sommaire de quelques pétitions.

On demande la lecture de la pétition de la banque.

A la chambre des représentants.

Messieurs, la chambre des représentants, dans le cours de la discussion des voies et moyens a entendu de graves allégations contre la Société Générale pour favoriser l'industrie nationale relativement à sa situation envers le trésor de l'ancien royaume des Pays-Bas.

Cette société a été présentée comme redevable envers l'état de sommes considérables.

La Société Générale, établissement libre et indépendant, ayant constamment concouru, de tous ses moyens, au bien général du pays, ne peut pas être indûment considérée comme détentrice de fonds appartenant à l'état. Les gouverneurs et directeurs de cette société croient donc devoir prier la chambre de vouloir bien nommer dans son sein une commission spéciale d'enquête, chargée d'examiner la situation actuelle de la Société Générale vis à vis de l'ancien royaume des Pays-Bas. Ils s'engagent, dès à présent, à donner à cette commission tous les renseignements propres à faire connaître exactement cette situation et à jeter le plus grand jour sur toutes les questions qui s'y rattachent.

Les gouverneurs et directeurs de la Société Générale prient la chambre des représentants d'agréer l'expression de leur respect,

Signé, F. Meous, Delvaux, De Saive, Ritwager, H. Caroly, J. Engler, Opdenberg, Frédéric Basse, Gréban.

Des électeurs de Liège demandent l'annulation des élections faites en leur ville, le 3 courant.

Renvoi de toutes ces pétitions à la commission.

MM. Morel-Danheel et J. Vanderbelen annoncent que des indispositions les empêchent d'assister aux séances.

M. le baron de Woelmont adresse sa démission de ses fonctions de député de la province de Limbourg.

Une proposition de M. H. de Brouckere est renvoyée aux sections pour savoir si la lecture en sera ordonnée.

Le projet de loi envoyé par le sénat sur l'épée à offrir au maréchal Gérard est renvoyé à une commission.

La commission sera de cinq membres, et composée comme celle qui fut chargée de l'examen de la proposition de M. Gendebien; ce sont MM. Fallon, de Smet, Dubus, Mary et d'Huart.

La discussion du projet sera mise à l'ordre du jour demain.

La parole est à M. Dellafaille, rapporteur de la section centrale, pour un rapport sur le projet de loi relatif à la cession d'un fonds domanial à la ville de Gand.

Le ministre des finances entre en séance.

La section centrale conclut à l'adoption du projet de loi.

La discussion de ce projet de loi aura lieu après demain.

L'ordre du jour est la discussion sur le projet de loi relatif aux redevances proportionnelles sur les mines.

L'article unique ainsi conçu est adopté, ainsi que les considérans, à l'unanimité :

Léopold, etc., etc., Vu l'art. 28 de la constitution;

Considérant qu'il s'est élevé, relativement à l'assiette de la redevance proportionnelle sur les mines, des doutes qu'il importe de relever par une interprétation législative;

Nous avons, de commun accord avec les chambres, décrété et nous ordonnons ce qui suit :

Article unique. L'assiette de la redevance proportionnelle sur les mines, exercice de 1831, sera fixée d'après les produits de l'année précédente, conformément au décret du 6 mai 1811.

Mandons, etc.

La suite de l'ordre du jour est le rapport sur les pétitions qui n'ont pu être examinées dans les dernières séances.

M. Zoude, rapporteur, a la parole.

Le directeur des waterings du Capitale-Dam et Isabelle adresse un mémoire relatif à l'écluse de mer de la wateringue d'Isabelle.

La commission propose le renvoi au ministre des affaires étrangères.

M. Hélias d'Huddeghem demande le renvoi au ministre des affaires étrangères et au ministre de l'intérieur.

M. Gendebien désirerait qu'on ajoutât : avec demande d'explication. — Adopté.

Le sieur Lejeune, à Gand, lieutenant au premier ban mobilisé de la garde civique, se plaint d'avoir été destitué injustement et demande l'intervention de la chambre pour être jugé par un conseil de guerre. La commission propose l'ordre du jour.

M. Gendebien propose le renvoi au ministre de la guerre. Le crime du pétitionnaire, dit-il, serait de s'être trouvé dans une assemblée où l'on aurait mal parlé de la révolution; mais, messieurs, bien d'autres, et même dans cette assemblée, ont déclaré qu'ils détestaient et les révolutions et les révolutionnaires, et on ne les a pas disgraciés, bien au contraire. (On rit et tous les yeux se tournent vers le banc où siègeait M. G. Legrelle.)

L'ajournement est adopté.

Le sieur Stas, cabaretier à St.-Josse-ten-Noode, demande l'intervention de la chambre pour lui faire obtenir le paiement de l'indemnité à laquelle il a droit, pour pertes et dommages essayés dans les journées de septembre. Conclusions. Renvoi à M. le ministre de l'intérieur.

M. Gendebien insiste pour qu'une décision soit prise à l'égard du sieur Stas, qui a réellement éprouvé des pertes et qui n'a pas reçu d'indemnité. Il propose le renvoi à M. le ministre de l'intérieur avec demande d'explication.

M. le ministre de l'intérieur dit que si la chambre désire des renseignements, il pourra le lui fournir ensuite. Le sieur Stas a déjà reçu 2,800 florins ou 20 0/0 de son capital perdu. Le ministre explique qu'avec 300,000 florins que les chambres ont alloués, il ne peut faire droit à toutes les réclamations, car les demandeurs sont au nombre de 9,000 environ.

M. Gendebien ayant parlé de fonctionnaires publics qui, devant déjà une position très avantageuse à la révolution, chicanent aujourd'hui à la cour des comptes pour cumuler un double traitement, le ministre de l'intérieur prie M. Gendebien de s'expliquer à ce sujet, et de dire s'il a voulu parler de chefs d'administration.

M. Gendebien répond qu'il s'expliquera à cet égard, lors de la discussion du budget. Mais pour que personne n'en ignore, dit-il, je déclare que c'est de M. Lehon, ambassadeur à Paris, que j'ai voulu parler.

Les conclusions de la commission sont adoptées.

Le sieur J. Scheys, cabaretier à Bruxelles, demande que la chambre ordonne la liquidation de l'indemnité qui lui revient du chef de pertes et dommages essayés par lui en septembre 1830, afin de pouvoir payer ses créanciers et ses contributions. — Dépôt au bureau des renseignements. — Adopté.

Un grand nombre d'habitants propriétaires des communes de Steene, Mariakerke, Breedene et Saudvoorde, situées près de la forteresse d'Ostende, demandent à être indemnisés des pertes que leur a fait éprouver l'inondation opérée en 1815 pour empêcher l'ennemi d'entrer dans Ostende. — Conclusions. Renvoi au ministre des relations extérieures. — Adopté.

Le sieur P. Maecelbergh, maître de la poste aux chevaux à Rousbrugge, demande une indemnité annuelle, ne pouvant se soutenir dans ce poste. — Conclusion : Ordre du jour.

M. A. Rodenbach demande le renvoi au ministre des finances.

Après une assez longue discussion l'ordre du jour est adopté.

Le sieur Viane Chatteley, saunier à Rousbrugge, adresse à la chambre des observations propres à l'éclaircir lors de la discussion du projet sur les sels.

Conclusions : Dépôt au bureau des renseignements. Adopté; ainsi que le renvoi à la section centrale, chargée de l'examen de la loi sur le sel.

Le sieur Barré, à Malines, adresse à la chambre un projet de loi tendant à supprimer l'administration des accises en Belgique.

Conclusion : Dépôt au bureau des renseignements. Adopté; ainsi que le renvoi à la commission des finances.

Un grand nombre de négocians en gros, de Liège, demandent une disposition transitoire à introduire dans le projet sur les distilleries, qui les mette à l'abri des conséquences du décret du 4 mars 1831.

Conclus. — Renvoi au ministre des finances et dépôt au bureau des renseignements.

Le dépôt au bureau des renseignements seul est adopté.

Les sieurs Smet et Cuyelier, inventeurs de la distillation modèle, réclament contre une décision de l'administration des accises qui leur impose le double droit sur les brasseries et les distilleries. — Conclusion : Renvoi au ministre des finances avec demande d'explication et dépôt au bureau des renseignements. — Adopté.

Huit distillateurs de Liège demandent que le projet de loi sur les distilleries présenté par quelques membres de la chambre pendant la dernière session, soit de nouveau soumis aux délibérations de la chambre. — Conclusion : Dépôt au bureau des renseignements. — Adopté.

M. Dumortier demande par motion d'ordre que le rapport sur l'élection de M. Goblet soit fait le plutôt possible, parce que cette élection étant contestée, et le collège électoral de Tournay étant convoqué pour le 30 janvier, on pourrait, s'il était nécessaire, faire les élections le même jour.

LIÈGE, LE 17 JANVIER.

On annonce de Bruxelles qu'une protestation contre l'élection de MM. Marcellis et de Laminé, revêtu de plusieurs signatures, a été remise à la chambre par M. Fallon. — Une protestation pour le maintien de la même élection, revêtu de signatures nombreuses sera remise à la chambre par M. Deleeuw.

NOUVELLES DE HOLLANDE.

On écrit de La Haye, 13 janvier :

« Ce que nous apprenons sur les négociations ultérieures concernant les différends belges et le contre-projet proposé récemment par notre gouvernement s'accorde assez bien avec ce qu'on lit dans une autre correspondance particulière de La Haye du 11 de ce mois. Seulement on prétend encore connaître ceci de particulier que dans la proposition touchant la libre navigation de l'Escaut moyennant un droit de tonnage très-moderé, le taux de ce droit modéré est laissé en blanc par notre gouvernement, tel que cela était dans la proposition primitive de Berlin.

Nous apprenons encore que la note accompagnant les propositions de la France et de l'Angleterre était conçue dans un terme très-amical.

On dit aujourd'hui que l'on va de nouveau donner des congés à une partie de notre armée. (*Handelsbl.*)

— On lit dans une correspondance particulière de Londres, du 11 janvier, insérée dans le *Handelsblad* : « On ignore encore le contenu des dépêches apportées de La Haye par le bateau à vapeur le *Lichtnig*. La fermeture de l'Escaut pour toutes les nations est considérée comme une mesure qui irritera tous les gouvernements, et suscitera des inimitiés à la Hollande. L'imposibilité de maintenir une pareille mesure contre la moindre démonstration hostile par la mer, la fait considérer comme impolitique et comme étant de nature à empirer l'état des négociations, sans parler du tort manifeste qui continuera à en résulter pour le commerce hollandais. Le bruit d'un congrès qui se réunirait sur le continent prend de nouveau de la consistance. »

SOUSCRIPTION en faveur des Belges victimes des inondations et des dévastations commises dans les polders par les Hollandais (5^e liste.)

MM.	Frs.	C.
P. F. de Malempré, à Andoumont.	54	23
J. N. Fraikin, <i>custos chori</i> à la Cathédrale.	7	50
Lejeune, chanoine et chantre de St-Martin.	3	24
Jamblin, curé à Momalle.	5	
H. Delrooz, à Tongres.	5	
D. A. J. Chapelle.	40	58
M. J. Closset père, rentier.	10	
Libert, ferblantier.	1	06
Palmaert père.	53	
Anonyme.	5	
J. T. Marchot.	5	
Snoeck.	5	
Schmetz.	1	06
Anonyme.	60	
Habetz, vicaire de St-Bathélémi.	5	30
Ant. Halleux.	5	
G. Remi, directeur à l'hospice de Bavière.	5	
Un prêtre.	2	
N. G.	2	47
S. A. U.	3	
Mlle. de Wapenaert.	5	
A. de Stembert.	10	
Anonyme.	24	
Masbourg, conseiller à la cour.	25	
Isidore Simon.	1	
Nicolas Honoré.	1	50
Joseph Micha.	1	30
Anonyme.	5	
Idem.	3	
J. Verdin.	1	50
Anonyme.	3	
Th. Lacroix.	3	47
Charles Gilkinet.	2	
L. Lhoest.	5	
Jadot, teinturier.	2	44
L. Malherbe, fabricant d'armes.	10	
F. Masson, père, teinturier.	3	
F. Monard.	1	
E. T. Godet, avocat.	5	
Weustenraad, auditeur militaire.	10	
P. F. De Behr, père.	10	
Mme. V ^e Collette.	5	
J. J. Collette, juge.	10	
Moulan, avocat.	10	
M. J. Malherbe.	10	

Conférence ecclésiastique du canton de Glons, réunie à Vivegnis.

MM.	Fr.	
Jacquemotte, curé primaire à Glons.	40	80
Glesner, curé de Vivegnis.	5	80
Janssens, curé d'Oupeye.	5	80
Collette, curé de Millemorte.	5	80
Mertens, curé à Hermalle-sous Argenteau.	5	80
Degive, vicaire à Lixhe.	5	
Legrand, vicaire à Herstal.	5	
N., prêtre.	3	
Nossent, ancien curé d'Heure-le-Romain.	5	80

Un corps considérable d'artillerie qui devait partir d'Erfort, où l'on sait qu'il y a un dépôt-général d'armes, vient, dit-on, de recevoir contre-ordre. On présume que dans les anciennes provinces on ne tardera pas de renvoyer les troupes de réserve dans leurs foyers.

— Le mouvement du port d'Ostende présente, indépendamment des paquebots, 679 navires entrés et 666 sortis en 1831; 972 entrés et 900 sortis en 1832.

— La *Gazette universelle* donne une lettre de La Haye en date du 5 janvier dont nous extrayons les passages suivants :

« Le célèbre Ouvrard qui est toujours ici et qui depuis son arrivée qui date de la révolution de juillet, n'a cessé de spéculer sur notre dette nationale, et constamment à la baisse, a éprouvé dans les derniers temps, des pertes qui auraient ébranlé toute fortune moins colossale que la sienne. »

« Comme une preuve de la sympathie des étrangers pour notre cause, je vous mande que la reine d'Angleterre a envoyé à sa sœur, la duchesse de Saxe-Weimar, épouse du duc Bernhard, une caisse remplie de charpie pour nos braves. Cependant le ministère Grey reste le même. Avant-hier, son chargé d'affaires à La Haye a reçu des dépêches, lesquelles demandent, comme on assure de bonne part, la pleine liberté de la navigation de l'Escaut sans droits, au nom de la France et de l'Angleterre. Je vous donne cette nouvelle sans commentaire, et j'ajoute seulement qu'une telle mesure serait tout-à-fait contraire aux intérêts de la France. Nous attendons avec impatience le résultat de la mission de M. Pozzo di Borgo, qui paraît n'être arrivé à Londres qu'après le départ des dépêches dont j'ai parlé plus haut. »

— Le roi de Hongrie, prince héréditaire d'Autriche, âgé de quarante ans, est presque miraculeusement rétabli de sa grave maladie. Le prince de Metternich est aussi rendu à la santé.

— La reine d'Espagne a souscrit pour vingt liv. sterl. au monument qui est élevé à Edimbourg à la mémoire de sir Walter-Scott.

Les fêtes qui ont lieu en ce moment dans le département du Nord ne sont pas de ces réjouissances publiques dont l'intérêt et la portée sont en raison directe des proportions et du mérite du programme. Dans les circonstances actuelles, c'est un fait assez grave, selon nous, que ces manifestations éclatantes auxquelles la royauté elle-même vient volontairement s'associer. On se rappelle qu'à l'époque de la prise d'Ancone, le gouvernement français s'abstint bien soigneusement de tout acte, de toute parole qui eût pu servir à faire valoir son audacieux coup de main. Il prit même à tâche d'adoucir, par des explications empressées et un désaveu de la conduite du capitaine de vaisseau Gallois, ce qu'il y avait d'irritant et même d'hostile dans la pensée qui avait présidé à l'expédition.

Il était évident que l'idée d'une rupture avec les puissances lui causait de vives préoccupations et qu'il ne voulait risquer une résolution énergique qu'avec grand renfort de ménagemens. Aujourd'hui, au contraire, la prise de la citadelle d'Anvers, opérée en dépit des cours du Nord, malgré les répugnances, leurs réclamations et leurs armemens, est accueillie par lui, prônée, exaltée, sans restrictions et sans souci des colères du dehors, comme un événement dont la France doit être fière et contente.

Le langage officiel de Louis-Philippe n'a plus ce caractère un peu chagrin qu'on remarquait parfois dans ses allocutions, lors de ses précédens voyages. Tous les discours qu'il a prononcés au sein des villes qu'il vient de parcourir, respirent une grande tranquillité d'âme, une confiance raisonnée, une joie vraie et sans mélange. Son passage n'est plus attristé par ces admonitions sévères qui, l'an passé, avaient péniblement marqué son séjour en Alsace. On sent que l'état intérieur du pays a cessé de lui causer des inquiétudes, que sa puissance est plus solidement établie; que, libre désormais des craintes que lui causaient les complots intérieurs et les antipathies de l'étranger, il a foi en l'avenir du pays et de sa dynastie.

(*Indépendant.*)

— Des difficultés se sont élevées sur la question de savoir si l'officier de l'état-civil peut passer outre à la célébration du mariage, quand le futur conjoint, ayant, avant la révolution, satisfait à la milice en Hollande, se trouve dans l'impossibilité de produire le certificat prescrit par l'article 197 de la loi du 8 janvier 1817.

Le ministre de la justice a fait connaître que l'absence du certificat devait d'autant moins être un obstacle à la célébration du mariage, que cette formalité est tout-à-fait étrangère à la nature de l'acte.

— On lit dans le *Journal d'Arlon* du 12 janvier :

On nous prie de rectifier ce que nous avons dit relativement aux visites domiciliaires qu'auraient faites à Mersch quelques soldats de la garnison prussienne de Luxembourg, qui étaient à la poursuite d'un de leurs déserteurs. Aucune visite domiciliaire n'a été faite par ces soldats.

On nous assure même qu'ils ont été arrêtés par le poste belge de Rollingen, et conduits chez l'officier-commandant qui, après quelques pourparlers, leur a fait rebrousser chemin.

Le général de Tabor, a, le 2 janvier, adressé au prince de Hesse-Hombourg une dépêche dans laquelle il se plaint de la conduite de ces soldats, qui constitue une infraction aux conventions.

Nous croyons savoir que le prince, tout en disant que ce n'était pas d'après ses ordres que ces soldats avaient agi, a néanmoins répondu d'une manière peu satisfaisante.

— Le *Belge* donne les explications suivantes sur un fait auquel nous avons déjà fait allusion dans notre N^o de samedi dernier :

«... Des lettres anonymes adressées à tous ou presque tous les officiers-généraux français de l'armée du nord dépeignirent le général Niellon sous les couleurs les plus défavorables et lui imputèrent des actions propres à le perdre dans l'esprit de ses anciens compagnons d'armes. Informés de ces lâches et perfides manœuvres, plusieurs amis de M. Niellon s'adressèrent à tous ceux des officiers du 5^e de hussards qui faisaient partie de ce corps comme sous-officiers, en même temps que le général, alors maréchal-de-logis chef.

Ces messieurs au nombre de cinq, tous passés officiers, et dont quatre décorés de la légion d'honneur, ont unanimement et par écrit attesté que les bruits répandus sur sa gestion administrative en 1816 et 1817 étaient de la plus insigne fausseté, qu'ils l'avaient connu jusqu'à son départ du régiment loyal et brave militaire et qu'ils étaient prêts à démentir par toutes les voies possibles les accusations que des misérables répandaient dans les ténèbres contre leur ancien et irréprochable camarade.

— On lit dans le *Journal de Francfort*, du 13 décembre :

« On ne parle plus à Berlin de l'arrivée du feld-maréchal Paskévitch.

Au grand musée de Berlin la statue de Napoléon se trouve faire le pendant aujourd'hui de celle de César. On assure qu'un très haut personnage lui a assigné cette place comme étant la plus convenable.

M. de Rotteck vient décidément d'être nommé bourgmestre à Fribourg. Il a eu 927 voix sur 1246 votans.

La correspondance fort suivie de deux hommes célèbres, Goethe et Zelter, qui ne peut manquer d'offrir un grand intérêt, va être, dit-on, publiée incessamment au profit de leurs héritiers.

On a ouvert à Weimar une souscription pour l'érection d'un monument à Bernard le Grand, duc de Weimar, qui a si vaillamment combattu pour le protestantisme.

L'université de Heidelberg est à la veille de faire une perte qui lui sera bien sensible : on assure que le professeur *Tiedemann* a accepté un poste brillant à Berlin.

On dit que S. A. S. le prince de *Wallerstein*, ministre de l'intérieur en Bavière, a eu, dans sa dernière tournée d'inspection, l'occasion de remarquer que la situation des Israélites n'était rien moins que satisfaisante dans plusieurs cercles. On travaille, dit-on, à y remédier.

Voici un résumé du progrès de la dette en Angleterre, depuis la révolution de 1688 :

Trente-cinq milliards six cent quatre-vingts millions quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille cent francs sont la somme véritable reçue et dépensée pour la guerre contre la France. Ainsi, pendant 22 ans, on a dépensé annuellement douze cent cinquante millions.

On a dépensé trois milliards deux cent vingt-huit millions soixante dix sept mille deux cent soixante-quinze francs pour mettre les Américains sous le joug, et trente-cinq milliards six cent quatre-vingt millions quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille cent francs pour le rétablissement monacal et féodal de l'ancienne France. Voilà l'histoire financière de la dette énorme de l'Angleterre contractée pour les guerres du despotisme. Par suite des réductions partielles et successives opérées par l'action de l'amortissement, la dette actuelle de l'Angleterre ne s'élève guère plus qu'à 20 milliards; mais la dette de tous les états réunis atteint à peine à ce chiffre prodigieux.

— D'après le dernier relevé, le territoire de la confédération germanique a 35,098,446 habitans. L'Empire d'Autriche, en tant qu'il fait partie de la confédération, en a 10,385,604 sur une étendue de pays de 13,578 milles carrés et le royaume de Prusse 9,656,755 sur une surface de 13,348 milles carrés.

Les dix corps d'armée du contingent fédératif, en y comprenant la réserve, qui est de 11,366 hommes, se composent de 303,448 hommes de toutes armes; l'Autriche en fournit 94,822 et 192 pièces, et la Prusse 79,234 et 160 pièces.

— Le 26 de mois dernier, on montrait à la Pacaudière (Loire) les deux éléphants que l'on a vus au Cirque-Olympique. Deux anglais servaient de cornacs à ces animaux, et à la nuit ils mirent leurs bêtes en marche sur la Palisse, petite ville à quatre lieues de là. Le maître avait cru remarquer dans les yeux de l'éléphant Djek un certain mouvement de fureur contre un des cornacs, qui, quelques jours auparavant, l'avait maltraité, il en fit l'observation au cornac, l'engageant même à ne pas suivre la caravane. Le cornac ne tint compte de l'avertissement, et, au contraire, par bravade affecta d'être plus sévère avec la bête.

On était arrivé déjà à une lieue de la Pacaudière, quand l'éléphant, piqué par son conducteur, qui voulait le faire avancer plus vite, se retourne, embrasse l'homme de sa trompe, et, l'enlevant de dessus son cheval, le lance à plusieurs pieds au-dessus de sa tête. Le malheureux cornac, en tombant, a eu une jambe cassée, et n'a pas su se soustraire à la poursuite de l'éléphant, qui, le saisissant de nouveau, l'a lancé dans un fossé, où il est venu l'écraser sous ses pieds. Bientôt après, la bête furieuse a saisi un voiturier qui cheminait avec ses équipages et l'a jeté dans un champ. Heureusement, le pauvre homme n'a eu d'autre mal que des contusions peu dangereuses. Les chevaux du voiturier avaient pris peur, et auraient peut-être augmenté le désordre, si les voitures n'avaient versé à côté de la route, où ils ont été arrêtés.

Tous ces malheurs n'auraient été qu'un prélude, et l'arrivée de la grande diligence de Paris, qui passait en cet instant, en aurait été sans doute une désastreuse occasion, si les chevaux ne s'étaient d'eux mêmes arrêtés, et si le second cornac, au péril de sa vie, n'était parvenu, en le flattant, à calmer l'éléphant, dont on a pu ensuite disposer.

Le premier cornac a été transporté à St. Martin-d'Etreaux; mais il n'y avait plus de secours possibles et il a expiré en peu d'instant.

UNIVERSITE DE LIEGE. — Commission d'examen.

M. Jean Charles Hyacinthe Joseph Moreau, de Herve, province de Liège, subira son examen de candidat en philosophie, etc., samedi le 19 janvier 1833, à quatre heures.

Le Doyen, G. GALL.

SPECTACLE. — Bénéfice de M. Ferdinand.

La représentation de M. Ferdinand aura lieu demain vendredi. Les rôles sont ainsi distribués : Derancourt remplira celui d'Arnold; Bouchy, Guillaume Tell; Ternaux, le pêcheur; Auguste, Walter; Joli, Mecthal; Mmes. Derancourt, Mahilde; Vadé, Edwige, Thuillier, Jenny.

Mlle. Martin, Mmes. Fischlet danseront la tyrolienne, qui sera chantée par les principaux acteurs de la troupe.

Le spectacle commencera par un intermède musical, composé de l'ouverture d'Obéron, de deux airs du même ouvrage, chanté par Derancourt et sa femme, et enfin d'une symphonie concertante pour violon exécutée par M. Rouma et le jeune Libert, son élève.

ETAT CIVIL DE LIEGE du 16 janvier.

Naisances : 3 filles.

Mariages 5, savoir : Entre Nicolas Delarge, ferblantier, rue Beauregard, et Marie Joseph Demoulin, journalière à Verviers. — Nicolas Auguste Henri Louis Joseph Dandelin, peintre, rue Saint-Remy, et Marie Jeanne Josephine Remacle, institutrice, faubourg Sainte-Marguerite. — Joseph Nicolas Dumont, tailleur, rue Pierreuse, et Marie Catherine Bertraud, couturière, rue des Tisserands. — Pierre Joseph Dejace, serrurier, rue de la Régence, et Marie Barbe Joassart, couturière, rue Matrognard. — Jean Joseph De-wandre, menuisier, rue sur les Foulons, et Marie Barbe Troispont, couturière, faubourg St-Léonard.

Décès : 5 garçons, 2 filles, 4 hommes, 4 femmes, savoir : Laurent Chantaine, âgé de 82 ans, rentier, rue sur Meuse à l'Eau, célibataire. — Marie Catherine Smal, âgée de 55 ans, journalière, derrière Saint-Martin, veuve de Jean Guillaume Berger. — Anne Marie Lewalle, âgée de 36 ans, blanchisseuse, derrière les Potiers, épouse de Jean François Thomas Demuse. — Marie Catherine Delchef, âgée de 30 ans, quai d'Avroy, épouse de Paschal Donnay. — Marie Catherine Raick, âgée de 48 ans, brodeuse, faubourg St-Léonard.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

Dimanche prochain, on JOUERA un COCHON aux quilles chez BOULBOULLE, faub. St-Gilles. 330

GULICK DEVENASE, marchand bottier, rue St-Gangulph, n° 655, pied du Pont d'Île, a l'honneur d'annoncer qu'il a un joli assortiment de CHAUSSURE de bal et autre, tant pour Dames que pour Hommes, et généralement tout ce qui concerne son état. 234

CABINET DE LECTURE.

L. DUVIVIER, rue sur Meuse, informe ses abonnés, à son cabinet de lecture qu'il vient de faire paraître un nouveau Supplément à son Catalogue, qu'il distribue gratis.

P.S. Le même vient de recevoir une quantité de Papier de Poste rosé, il tient aussi un dépôt de papier cassé et retrilli de tout format.

PAPIERS à écrire, au prix de fabrique, par cessation de commerce, pied du Pont-d'Île, n° 760. 329

VENTE D'IMMEUBLES.

Mardi 22 janvier 1833, à onze heures du matin, le notaire FRANCKEN vendra au plus offrant à la barrière de Loncin, 4 PIÈCES de TERRE, sises audit Loncin.

Cette vente présente toute sécurité. S'adresser audit notaire FRANCKEN, à Villers-l'Évêque, pour connaître les conditions. 323

Cabillaux, rayes, rivets, flottes, chez PERET, rue St-Ursule

POISSONS de MER très-frais, au Moriane, rue du Stockis-

() A VENDRE, pour en jouir au premier mai prochain, une FERME, située à Mabroek sous Hambourg, canton d'Aubel, en prairies et terres, contenant 1036 perches de bons fonds, sous les clauses à voir en l'étude du notaire DE BEFVE, rue Sœurs-de-Hasque, n° 281, à Liège.

Beau QUARTIER à LOUER, garni ou non, au n° 4079, sur la Batte. 324

VENTE D'UNE GRANDE ET SUPERBE PROPRIÉTÉ D'ORIGINE PATRIMONIALE.

On fait savoir que le vendredi 1^{er} mars 1833, à 10 heures du matin, il sera vendu aux enchères, d'abord en lots partiels, divisés par exploitation, et ensuite en masse, en l'étude de M^e DUSART, notaire à Liège, une belle PROPRIÉTÉ, située en la commune de la Reid, à une lieue de Spa et à deux de Verviers, province de Liège; consistant en un château, trois fermes, bois, carrière, four-à-chaux, etc. Elle est très-favorablement située, réunit tous les agréments de la campagne et les communications en sont faciles.

Il y a toute sécurité pour acquérir et facilité le paiement. S'adresser audit notaire DUSART, rue Feronstrée à Liège, pour voir les titres de propriété, connaître les conditions et se procurer des placards contenant la formation des lots.

CHAMBRES garnies à LOUER, rue devant la Magdelaine, n° 273. 488

On CHERCHE, pour un MAGASIN D'ÉPICERIE, une FILLE sachant écrire et calculer. — S'adresser rue Feronstrée, n° 603.

AVIS de MM. ROUX et CHAIS, pharmacien breveté de S. M. le roi de France.

La réputation que s'est acquise dans la France et dans l'étranger le Paraguay Roux, spécifique contre les maux de dents, puissant anti-scorbutique, le met désormais au nombre des remèdes les plus précieux que possède l'art de guérir. Les essais multipliés qu'en ont fait les médecins et les dentistes les plus célèbres de l'Europe, assurent sa supériorité incontestable sur tous les odontalgiques employés jusqu'à ce jour, il suffit d'un morceau d'amadou imbibé de Paraguay Roux et placé sur une dent malade pour calmer dans l'instant et constamment les douleurs les plus aiguës et les plus opiniâtres; cette propriété est constatée par toutes les villes de l'Europe où il y a des dépôts, et par des milliers de consommateurs qui pourraient l'attester, s'il avait encore besoin de preuves.

Le dépôt est chez GILLON-NOSSANT, rue Pont-d'Île, n° 31, à Liège, qui vend de même le savon onctueux d'Aubril, précieux pour la Barbe; crème balsamique de sir Grenonck; poudre de Botot pour les dents; poudre de Charlard, vinaigre de Pully; extrait du Portugal de Houbigant-Chardin; eau véritable de Ninon de l'Enclos; savon Démarson; et une infinité d'articles précieux pour la toilette.

LIBRAIRIE DE J. A. LATOUR.

EN VENTE :

ALMANACH DE LA PROVINCE DE LIEGE ou TABLEAU DES FONCTIONNAIRES composant les Autorités administratives, civiles, judiciaires et militaires de la province, pour l'année 1833. Rédigé avec la plus grande exactitude, et rédigé d'après des renseignements officiels sur les changements survenus dans la réorganisation des Autorités de la province.

Volume in-18 de 348 pages, bien imprimé, sur beau papier broché et rogné, couverture imprimée. Prix 1 franc 20 c. (56 cents.)

Le même cartonné, papier maroquiné et étiqueté, 4 francs 70 centimes (80 cents.)

A Liège, chez J. A. LATOUR, imprimeur de l'Administration provinciale.
A Anbel, chez H. J. MATHIAS, libraire.
A Waremmé, chez RENSON, libraire.
A Huy, chez L. GODIN et fils, H. KNORS, libraire.
A Verviers, chez RENARD-CROISIER.
A Spa, chez DOMMARTIN, libraire.
A Stavelot, chez TALBOT, agent d'affaires.
A Dolhain-Limbourg, chez J. F. PAGNOUL.

COMMERCE.

Bourse de Vienne du 5 janv. — Métalliques, 87 5/6. Actions de la banque 416 1/2

Bourse de Paris du 14 janvier. — Rentes, 5 p. 90, jouiss. du 22 mars 1830, 101 fr. 65 c. — 4 1/2 p. 10, jouiss. du sept., 90 fr. 00 c. — Rentes, 3 p. 10, jouiss. du 22 mars 1830, 72 fr. 30 c. — Actions de la banque, 4665 fr. — Certif. Falcomet, 84 fr. 75 c. — Emprunt royal d'Espagne 1830, 83 1/2. — Emprunt d'Haïti, 100 fr. 0. — Emprunt romain, 80 0/0. — Emprunt belge 77 3/4.

Bourse d'Amsterdam du 15 janvier. — Dette active, 114 00/0; idem différée, 00/00. — Bill. de change, 00. — Syndicat d'amort., 69 1/2; idem 3 1/2 p. 10, 54 1/2. — Rente remb., 2 1/2 p. 10, 00. — Act. de la Société de Commerce, 00 0/0. — Rus. Hop. et C^e, 93 1/2 00 0/0. — Ins. gr. liv., 00 0/0 00. — idem C. Hamb., 00; idem à L., 0 0/0 00. — Danois à Lond., 00 0/0. — Rente 3 p. 10, 72 1/2. — Métalliques, 84 3/4. — Naples Falc., 00. — idem à Lond., 00 0/0. — Perp. à Amst., 00 0/0. — 4^{re} levée, 00. — Rente perp., 00 0/0. — Lots de Pologne 00 0/0. — Brésil., 00 0/0. — Grecs 2^e levée, 00 0/0. — Guerre, 00 0/0. — Bill. du trésor, 00 00/00.

Bourse d'Anvers, du 16 janvier.

Changes	à courts jours.	à deux mois.	à trois mois.
Amsterdam	718 avance.	A	
Londres.	407	P 40 1/4	P
Paris.	114 p.		
Francfort.	36 1/8	P	
Hambourg.	35 9/16	P	

Escompte 0 p. 10.
Effets publics. — Métalliques, 90 1/2 0/0 P. — Lots tiaux, 393 A 0 0/0. — Napolitains, 79 N 0/0. — Guelph. 00 0/0. — Rente perp. Esp. de Paris, 00 0/0; idem Amsterdam, 54 1/4 55 P 00 0/0. — Anglo danois, 70 A. — Lots Pologne, 105 0/0 P. — Anglo brésiliens, 50 1/2 0. — Prunt romain, 80 0/0 A. — Emprunt belge de 12 millions 000 0/0 00. — Idem de 10 millions, 00 0/0. — Idem de 24 millions, 75 76 3/4.

Bourse de Bruxelles, du 15 janvier. — Emprunt de millions, intérêt 000 0/0. — Emprunt de 10 millions, intérêt, 00 0/0 0. — Emprunt de 24 millions, 75 3/4 P.

H. Lignac, impr. du Journal, rue du Pot-d'Or, n° 622, à Liège.